

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Bugey-Plusieurs-ecarts-aux-regles-generales-d-exploitation-des-essais-non-conformes-realises-sur-les-4-reacteurs>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Bugey : Plusieurs écarts aux règles générales d'exploitation, des essais non conformes réalisés sur les 4 réacteurs**

12 mars 2018

France : Bugey : Plusieurs écarts aux règles générales d'exploitation, des essais non conformes réalisés sur les 4 réacteurs

Décidément, la gestion du site nucléaire du Bugey laisse à désirer. Alors que plusieurs associations ont porté plainte pour pollution de l'eau au tritium et d'autres infractions début mars 2018*, un nouvel évènement significatif pour la sûreté vient d'être déclaré. Une mauvaise organisation interne sur le site nucléaire du Bugey a conduit l'exploitant à réaliser plusieurs essais périodiques non conformes sur les 4 réacteurs de la centrale. Ces essais visent à vérifier que les équipements importants pour la protection (EIP) en cas d'accident nucléaire fonctionnent correctement. Le programme de ces essais est défini dans les règles générales d'exploitation (RGE), règles qui sont validées par l'Autorité de sûreté nucléaire. Les règles des essais périodiques sont élaborées au niveau national par EDF et définissent les critères à vérifier pour chaque essai. C'est ensuite à chaque centrale de décliner au plan pratique la mise en œuvre de ces essais. Mais à Bugey, les mises à jour de ces documents opérationnels n'ont pas été faites correctement, et au moins 2 essais périodiques sur des équipements importants pour la protection n'ont pas été conduits correctement. L'exploitant est en train de procéder à des vérifications exhaustives de la déclinaison des critères des RGE sur l'ensemble de ses équipements. D'autres écarts pourraient alors apparaître, certains pouvant remettre en cause le bon fonctionnement des équipements importants pour la protection en cas d'accident.

Ce que dit l'ASN :

Défaut d'organisation dans la gestion des règles générales d'exploitation

Le 12/03/18

Le 6 mars 2018, EDF a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un évènement significatif pour la

sûreté relatif à un **défaut d'organisation ayant conduit à générer plusieurs écarts dans les règles générales d'exploitation (RGE) relatives aux essais périodiques des quatre réacteurs de la centrale nucléaire du Bugey.**

Les essais périodiques constituent un moyen de vérifier la disponibilité des équipements importants pour la protection (EIP) liés aux accidents radiologiques. Les essais périodiques sont réalisés avec une fréquence adaptée à l'importance pour la sûreté de chacun des matériels. Le programme des essais périodiques est défini dans les règles générales d'exploitation approuvées par l'ASN. Les règles d'essais périodiques sont élaborées au niveau national d'EDF pour chaque système classé EIP. Elles définissent notamment les critères techniques à vérifier lors de chaque essai. Il appartient ensuite à chaque centrale nucléaire d'EDF de décliner de manière opérationnelle ces règles dans des documents directement utilisables par les opérateurs.

En 2017, deux événements significatifs pour la sûreté, classés au niveau 0 de l'échelle INES, relatifs à des défauts de mise à jour des RGE relatives aux essais périodiques sur les systèmes de mesure de la puissance nucléaire (RPN), de régulation des grappes de contrôle du cœur (RGL) et de surveillance de la radioactivité (KRT) avaient été déclarés à l'ASN.

A la suite de ces deux événements, la centrale nucléaire du Bugey avait engagé une démarche de **vérification de la déclinaison des critères des RGE** sur ses installations. Cette démarche comprenait des vérifications exhaustives sur certains systèmes et une vérification par sondage sur d'autres systèmes.

C'est dans ce cadre que, le 1er mars 2018, trois écarts sont détectés, dont deux ayant conduit à réaliser des essais périodiques non conformes. Ces deux derniers écarts n'ont toutefois pas conduit à remettre en cause la disponibilité des matériels concernés.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, sur l'environnement ou sur les travailleurs.

EDF a déclaré un événement significatif pour la sûreté en raison de la défaillance de son organisation relative à l'élaboration des documents opérationnels : cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.

EDF poursuit son travail de vérification, qui pourrait mettre en évidence d'autres écarts de déclinaison du référentiel associé aux essais périodiques sur la centrale nucléaire du Bugey :

- Si après analyse, ces éventuels nouveaux écarts ne remettent pas en cause la disponibilité des équipements, l'événement déclaré le 6 mars 2018 sera mis à jour ;
- Si après analyse, ces éventuels nouveaux écarts remettent en cause la disponibilité des équipements ainsi que le respect des spécifications techniques d'exploitation, ils feront l'objet d'une déclaration d'un événement significatif pour la sûreté spécifique.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Defaut-d-organisation-dans-la-gestion-des-regles-generales-d-exploitation>

Ce que dit EDF :

Le 09/03/18

Écarts qualité dans la rédaction des procédures d'essais périodiques

La réalisation des essais périodiques [1] des matériels d'une centrale nucléaire s'effectue sur la base de procédures régulièrement mises à jour pour répondre à l'évolution des référentiels.

Fin 2017, des écarts de qualité dans la rédaction ou l'actualisation des procédures d'essais périodiques ont été détectés et ont fait l'objet de déclarations à l'Autorité de sûreté nucléaire.

Les équipes de la centrale ont alors engagé des **contrôles exhaustifs sur la conformité de ces procédures** aux référentiels d'exploitation des réacteurs.

Sur plusieurs milliers de critères contrôlés, **deux écarts d'intégration ont conduit à réaliser des essais non conformes au prescriptif**. A ce titre, le 6 mars 2018, la direction de la centrale du Bugey a déclaré, à l'Autorité de sûreté nucléaire, un événement significatif sûreté au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7.

Cet événement n'a aucune conséquence sur la sûreté de l'installation ni sur l'environnement.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-du-bugey/actualites/ecarts-qualite-dans-la-redaction-des-procedures-d-essais-periodiques>

* Voir notre [communiqué de presse](#) du 7 mars 2018 : "Fuite radioactive à la centrale nucléaire du Bugey : quatre associations portent plainte" et notre [dossier juridique](#)

Notes

[1] Les règles générales d'exploitation d'une centrale nucléaire prescrivent la réalisation d'essais périodiques sur différents matériels selon des critères précis et prédéfinis.